

L'ANRT a défini en avril 2014 de nouvelles règles relatives à l'identification des abonnés aux services de téléphonie mobile. Les 3 opérateurs sont tenus de veiller à ce que tout détenteur d'une carte mobile (2G/3G) soit identifié.

Un plan de communication, dont l'objectif est d'informer de ces nouvelles règles, est mis en œuvre afin que tous les détenteurs non identifiés de carte mobile prépayée, régularisent leur situation auprès des opérateurs.

Ainsi, après la presse écrite en septembre et octobre 2014, la campagne de communication se poursuit sur la radio. Un spot radio est diffusé sur les ondes à partir du 25 décembre 2014. Le spot est décliné en Arabe dialectal et en Riffi, Soussi, Tamazight et Hassani et passera sur 5 radios nationales durant 15 jours.

[Ecouter le spot radio](#) •

<https://www.anrt.ma/ar/node/2316> ^{رجوع} **Source URL:**